DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE À UN INVESTISSEMENT À L'USINE LSR ET À UN AJUSTEMENT AUX MODALITÉS DE L'ACTIVITÉ DE VENTES DE GNL

1. Référence : Pièce B-0005, Gaz Métro 1, document 1, page 7.

Préambule :

« Les paramètres relatifs à l'usine LSR sont les suivants :

Capacité physique totale 58 591 10^3m^3
Capacité disponible au retrait 56 600 10^3m^3 (capacité utile)

Évaporation

en journée régulière 27 10^3m^3/jour
en journée de liquéfaction 54 10^3m^3/jour
en journée de vaporisation 0 à 27 10^3m^3//jour (selon la quantité vaporisée)

Capacité de liquéfaction

brute 342 10^3m^3/jour
nette 288 10^3m^3/jour

Capacité de vaporisation 5 749 10^3m^3/jour »

Demandes:

1.1 Veuillez indiquer quel est l'appel maximal de puissance électrique:
   a) en dehors de l'hiver;
   b) en hiver lorsque l'usine est en mode vaporisation seulement;
   c) en hiver lorsque l'usine est en mode liquéfaction seulement;
   d) en hiver lorsque l'usine est en mode liquéfaction et vaporisation.

1.2 Veuillez indiquer quel est le tarif d'électricité auquel est assujettie l'usine LSR et quelle est la puissance souscrite lors d'une année de fonctionnement normal sans réfection.

2. Références : (i) Pièce B-0005, Gaz Métro 1, document 1, page 15;
(ii) Dossier R-3752-2011, Pièce B-0351, Gaz Métro-4, document 1, page 76.

Préambule :

(i) *« Une simulation de la demande projetée à la Cause tarifaire 2012, sans vente de GNL sous un scénario d'hiver extrême, a été effectuée en intégrant la possibilité de liquéfier en hiver pour l'usine LSR. Les résultats de la simulation démontrent que la liquéfaction sur l'hiver extrême serait effectuée pendant 18 jours, entre le 1er janvier et le 28 février. Le mois de mars n'est pas vraiment un enjeu, le besoin pour l'hiver extrême étant passé. Des interruptions additionnelles de un à sept jours, selon le sous-tarif, seraient considérées, les autres jours de liquéfaction pouvant être réalisés via les excédents de transport. Cette liquéfaction additionnelle a pour effet de réduire les outils d'approvisionnement d'une quantité de 106 10³m³/jour de décembre à mars. En considérant une baisse des capacités de transport FTLH au tarif actuel de TCPL, soit 8,487 ¢/m³, cela représente une baisse des coûts d'approvisionnement de plus de 1 000 000 $. »*

(ii) *« Le Tableau 26 présente les volumes projetés reliés à la température de la clientèle continue (D1 et DM) pour les cinq hivers historiquement les plus froids(…)*

Tableau 26 :

Année	*Volumes projetés 10³m³*
1993-1994	*1 381 420*
2002-2003	*1 346 714*
1995-1996	*1 336 285*
1991-1992	*1 306 536*
2003-2004	*1 292 652*

… ».

Demandes :

2.1 En considérant la demande de la clientèle réglementée du dossier tarifaire 2012 avec des ventes de GNL nulles, veuillez identifier, parmi les 5 années les plus froides identifiées au préambule (ii), les années au cours desquelles il serait requis de liquéfier l'hiver pour assurer la fiabilité de la demande réglementée.

2.2 Veuillez présenter une analyse de rentabilité du projet en utilisant la demande de la clientèle réglementée du dossier tarifaire 2012 avec des ventes de GNL nulles et les données climatiques des 20 dernières années. Veuillez présenter les hypothèses utilisées dans cette analyse.

2.3 Veuillez identifier le tarif d'électricité, la puissance souscrite, la puissance à facturer mensuelle, le coût annuel de l'électricité ainsi que le coût de l'électricité au cours de la période d'hiver pour des conditions climatiques normales.

2.4 Veuillez refaire les analyses mentionnées en 2.2 et 2.3 pour chacun des scénarios suivants :

- demande du dossier tarifaire 2012 avec volume annuel de vente GNL de 24 000 10^3m^3et avec liquéfaction l'hiver;
- demande du dossier tarifaire 2012 avec volume annuel de vente GNL de 42 000 10^3m^3et avec liquéfaction l'hiver;
- demande du dossier tarifaire 2012 avec volume annuel de vente GNL de 50 000 10^3m^3et avec liquéfaction l'hiver;

3. Référence : Pièce B-0005, Gaz Métro-1, document 1, page 12.

Préambule :

« *Depuis le début des opérations de GMST, les prix de distribution et d'équilibrage ont été établis en fonction du profil global de l'usine LSR sous un service interruptible. Le choix du service prenait en considération que la liquéfaction pour les besoins de l'usine LSR était effectuée en dehors de la période d'hiver.*

Considérant la possibilité de liquéfier le gaz naturel l'hiver à des fins d'entreposage et l'augmentation prévue des ventes de GNL, GMST pourrait demander de passer au service continu afin d'éviter un risque d'interruption durant toute période de liquéfaction. Le choix du service de distribution par GMST serait conforme aux modalités applicables aux clients de l'activité réglementée telles que décrites à l'article 16.1.1 des Conditions de service et Tarif. »

Demandes :

3.1 Puisqu'aux termes de la proposition de Gaz Métro, GMST a le loisir de choisir le service continu ou interruptible pour le gaz naturel et donc de choisir le niveau de risque qu'il veut prendre, veuillez indiquer si le service de GNL offert par Gaz Métro à GMST est interruptible.

3.2 Veuillez préciser les obligations de Gaz Métro à l'égard de GMST en cas de panne prolongée de l'usine LSR en période d'hiver.

3.3 Si GMST retenait le service interruptible, veuillez indiquer si les clients au service interruptible du distributeur pourraient voir, de ce fait, leur nombre de jours d'interruption augmenté.

3.4 Veuillez indiquer s'il y a des circonstances où l'usine LSR fonctionnerait en mode liquéfaction pour les besoins de GMST alors que des clients au service interruptible seraient interrompus. Le cas échéant, veuillez décrire ces situations.

3.5 Puisqu'avec l'opération de l'usine LSR en hiver le profil d'utilisation de l'usine par GMST diffère de celui de la clientèle règlementée, GMST peut être amenée à exercer des choix différents de ceux des clients règlementés. Veuillez indiquer s'il ne serait pas plus approprié que le tarif de distribution utilisé pour déterminer les coûts de distribution et d'équilibrage à allouer à l'activité GNL soit choisi sur la base du seul profil et de la seule consommation de GMST.

4. Référence : Pièce B-0005, Gaz Métro 1, document 1, pages 11 et 13.

Préambule :

En page 11 :
« *Une des priorités dans l'établissement du niveau de ventes de GNL est de maintenir indemne l'activité réglementée (AR) dans ses besoins d'approvisionnement et, principalement, ses besoins en hiver extrême.* »

En page 13 :
« *Ainsi, tant que Gaz Métro ne pourrait confirmer si l'activité réglementée a besoin de la totalité de son volume utile, GMST utiliserait la capacité d'entreposage qui lui est réservée pour effectuer ses retraits et procéderait à des cycles de liquéfaction pour remplir à nouveau sa capacité réservée d'entreposage. Ce cyclage devrait s'appliquer minimalement jusqu'à la fin janvier. Si Gaz Métro jugeait alors que le risque d'un hiver extrême était passé, elle arrêterait le processus de cyclage et reporterait la liquéfaction sur les mois précédant le 1er décembre suivant afin de viser un niveau d'inventaire à 100 % à cette date.* »

Demandes :

4.1 Veuillez confirmer que les besoins de la clientèle réglementée du distributeur ont la priorité pour l'utilisation de l'usine LSR en mode liquéfaction à chacun des mois de l'année.

4.2 Veuillez confirmer qu'en aucune circonstance, Gaz Métro ne fournira du GNL l'hiver à GMST autrement qu'à partir de la capacité d'entreposage qui lui est réservée avant la fin du mois de janvier.

4.3 Veuillez indiquer si Gaz Métro a l'intention de proposer un critère sur la base duquel elle détermine que le risque d'un hiver extrême est nul et qu'elle suspend le processus de cyclage.

4.4 Veuillez indiquer si, à partir du moment où Gaz Métro juge que le risque d'hiver extrême est nul et qu'elle s'apprête à suspendre le processus de cyclage, elle serait disposée à faire

parvenir à la Régie, à l'instar d'Hydro-Québec, un affidavit signé par le directeur des Approvisionnements gaziers et la présidente attestant de la fiabilité de l'approvisionnement des besoins de la clientèle réglementée.

5. Référence : Pièce B-0005, Gaz Métro 1, document 1, pages 11 et 18.

Préambule :

En page 11 :

Le tableau suivant présente la méthode d'évaluation selon différents niveaux de réservation de la capacité d'entreposage utile de l'usine LSR par GMST :

	Capacité utile		
Réservée à GMST (10³m³)	1 000	5 000	10 000
Réservée à AR (10³m³)	55 600	51 600	46 600
Totale (10³m³)	56 600	56 600	56 600
# jours de l'année	365	365	365
# jours pour liquéfier la capacité utile AR*	-193	-179	-162
# jours d'entretien	-30	-30	-30
# jours disponibles pour GMST	142	156	173
Ventes GNL disponibles (10³m³)*	40 962	45 001	49 905

* Considérant une capacité de liquéfaction nette de 288 10³m³/jour.

En page 18 :

« L'augmentation de l'activité de liquéfaction jusqu'à 50 Mm³ se traduirait par une augmentation du nombre d'heures d'opération de 2 000 à 4 170 heures et aurait un impact sur le compresseur de gaz d'évaporation (L200) et sur le compresseur de recyclage (L100). »

Demandes:

5.1 Veuillez indiquer quel sera l'effet de l'augmentation du nombre d'heures de fonctionnement de l'usine sur la durée de vie des équipements de liquéfaction.

5.2 Veuillez confirmer que l'augmentation du nombre d'heures de fonctionnement aura pour conséquence d'augmenter la probabilité de panne de l'usine. Si ce n'est pas le cas, veuillez expliquer.

5.3 Veuillez indiquer quel est le taux de panne (Mean time between failure) qui peut être considéré pour le type d'équipement utilisé à l'usine LSR.

5.4 Veuillez préciser si l'usine LSR dispose d'une redondance sur les transformateurs électriques nécessaires à son fonctionnement. Si ce n'est pas le cas, veuillez élaborer sur le besoin d'avoir une telle redondance pour assurer la fiabilité de fonctionnement de l'usine.

5.5 Veuillez indiquer si dans l'établissement des volumes réservés à GMST, présentés au tableau cité en préambule, Gaz Métro a tenu compte de la probabilité d'une panne en période d'hiver.